

eCH-0049 Catalogues thématiques relatifs à la structure de l'offre de l'administration publique suisse du point de vue des bénéficiaires de prestations - Document principal

Titre	Catalogues thématiques relatifs à la structure de l'offre de l'administration publique suisse du point de vue des bénéficiaires de prestations
Code	eCH-0049
Type	norme
Stade	implémenté
Version	01/04/00
Statut	approuvé
Validation	21/03/12
Date de publication	12/04/12
Remplace	
Langues	Allemand
Auteur(s)	Groupe spécialisé Processus administratifs Christelle Desobry, Chancellerie fédérale, christelle.desobry@bk.admin.ch Peter Opitz, Opitz New Media AG, peter.opitz@onm.ch Marc Schaffroth, Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC), marc.schaffroth@isb.admin.ch Stefan Schneider, Chancellerie fédérale, stefan.schneider@bk.admin.ch
Éditeur / Distributeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, Case postale, 8034 Zürich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch
Annexes	Annexes 1 : Catalogue thématique pour particuliers – allemand (annexe 1-1), français (annexe 1-2), italien (annexe 1-3), rhéto-roman (annexe 1-4), anglais (annexe 1-5). Annexes 2 : Catalogue thématique pour entreprises – allemand (annexe 2-1), français (annexe 2-2), italien (annexe 2-3) Annexes 3 : Catalogue thématique pour particuliers – toutes les versions linguistiques dans une table (annexe 3-1), catalogue thématique pour entreprises – toutes les versions linguistiques dans une table (annexe 3-2)

Condensé

Le document [eCH-0049] contient des catalogues relatifs à la structure de l'offre de l'administration publique suisse et notamment sur les portails des administrations. La structuration thématique représente la perspective des bénéficiaires des prestations et facilite la recherche de prestations publiques.

Le document s'adresse aux responsables de processus, gérants de processus et architectes d'entreprise.

Table des matières

1 Statut du document.....	4
2 Utilité.....	4
3 Classification.....	4
4 Terminologie.....	5
5 Catalogues thématiques pour particuliers et entreprises.....	5
6 Exemples de mise en œuvre	6
7 Gestion.....	9
8 Considérations relatives à la sécurité	9
9 Exclusion de responsabilité – Droits de tiers	9
10 Droits d’auteur.....	9
Annexe A – Références et bibliographie	11
Annexe B – Collaboration et surveillance	11
Annexe C – Abréviations	12
Annexe D – Glossaire	12
Annexe E – Modifications par rapport à la version 3.00.....	12

1 Statut du document

Le présent document a été **approuvé** par le Comité d'experts. Il a force normative pour le domaine d'application défini dans le domaine de validité stipulé.

Le document principal et les annexes à [eCH-0049] sont classés comme «normes» et sont au stade «Expérimental». Ils sont utilisés par plusieurs organes de l'administration publique suisse.

2 Utilité

Le document [eCH-0049] contient des catalogues thématiques indiquant la structure de l'offre sur les portails des autorités. La structuration se fait du point de vue des bénéficiaires des prestations et leur facilite ainsi la recherche de prestations publiques.

Il existe des catalogues thématiques pour les groupes suivants de bénéficiaires de prestations :

- *Catalogue thématique pour particuliers*, c.-à-d. pour personnes physiques (annexe 1-1 et suivants)
- *Catalogue thématique pour entreprises*, c.-à-d. pour personnes morales et collectivités (annexe 2-1 et suivants)

➤ Indication la structuration croissante de l'information pour les particuliers et les entreprises sur www.ch.ch ne repose pas sur un concept strict de « situations de vie/d'entreprise », mais sur des « catalogues thématiques », qui servent à la classification par thème des accès administratifs du point de vue des entreprises resp. des particuliers. Les thèmes et les situations de vie/ d'entreprise peuvent, le cas échéant, être classés les uns par rapport aux autres.

3 Classification

Pour la classification fonctionnelle de [eCH-0049] en tant que résultat de la mise en œuvre de la *Stratégie suisse de cyberadministration* [STRATÉGIE], se référer aux documents eCH suivants :

➤ *Concept cadre*

[eCH-0138] eCH-0138 Concept organisationnel pour la description et la documentation de tâches, prestations, processus et structures d'accès de l'administration publique en Suisse, cf. www.ech.ch

➤ *Règles concernant la description*

[eCH-0141] eCH-0141 Règles concernant la description et la structure de l'offre de l'administration publique suisse du point de vue des bénéficiaires de

- prestations (catalogues thématiques), cf. www.ech.ch
- [eCH-0088] eCH-0088 Règles concernant la description des démarches administratives en Suisse, cf. www.ech.ch
- *Répertoire des références*
- [eCH-0070] eCH-0070 Inventaire des prestations de l'administration publique suisse, cf. www.ech.ch

4 Terminologie

La terminologie de base relative à l'administration est jointe à la norme [eCH-0138].

5 Catalogues thématiques pour particuliers et entreprises

5.1 Descripteurs

Les catalogues thématiques sont structurés selon les descripteurs définis dans [eCH-0141] (cf. [eCH-0141], chapitre 5.1).

5.2 Catalogues thématiques pour différents groupes de bénéficiaires de prestations

Pour la norme [eCH-0049], il existe des catalogues thématiques pour les groupes de bénéficiaires suivants :

- *Catalogue thématique pour particuliers (personnes physiques en tant que bénéficiaires de prestations publiques), annexe 1-1*
- *Catalogue thématique pour « entreprises » (personnes morales ou collectivités en tant que bénéficiaires de prestations publiques), annexe 2-1*

5.3 Versions linguistiques

Le *Catalogue thématique pour particuliers*, y compris les synonymes et descripteurs associés aux différents sujets, est disponible dans les versions linguistiques suivantes :

Langue	Source
Allemand	eCH-0049 <u><i>Annexe 1-1</i></u>
Français	eCH-0049 <u><i>Annexe 1-2</i></u>
Italien	eCH-0049 <u><i>Annexe 1-3</i></u>

Rheto-roman	eCH-0049 <u>Annexe 1-4</u>
Anglais	eCH-0049 <u>Annexe 1-5</u>

Le *Catalogue thématique pour entreprises*, y compris les synonymes et descripteurs associés aux différents sujets, est disponible dans les versions linguistiques suivantes :

Langue	Source
Allemand	eCH-0049 <u>Annexe 2-1</u>
Français	eCH-0049 <u>Annexe 2-2</u>
Italien	eCH-0049 <u>Annexe 2-3</u>

Veuillez considérer que le nombre de synonymes et de descripteurs peut varier en raison des différentes caractéristiques linguistiques.

6 Exemples de mise en œuvre

Les *Catalogues thématiques pour particuliers et entreprises* sont mis en œuvre sur le portail suisse de l'administration publique du pays, www.ch.ch (« Le Portail Suisse »), et sur les différents portails cantonaux et communaux (voir p.ex. www.ag.ch et www.bs.ch ainsi que pour la mise en œuvre, également le [MANUEL PRATIQUE]).

6.1 Exemple de mise en œuvre « Particuliers » sur www.ch.ch

La présentation ci-après correspond à la structure d'accès pour particuliers sur www.ch.ch.



Fig. 1 : Exemple de mise en œuvre « Catalogue thématique pour particuliers » sur www.ch.ch

6.2 Exemple de mise en œuvre « Entreprises » sur www.ch.ch

La présentation ci-après correspond à la structure d'accès pour entreprises sur www.ch.ch.



Fig. 2 : Exemple de mise en œuvre « Catalogue thématique pour entreprises » sur www.ch.ch

7 Gestion

La gestion de [eCH-0049] se fait selon les exigences de la norme [eCH-0003].

Le groupe spécialisé_eCH Processus administratifs est responsable de la gestion du document principal de [eCH-0049].

La Chancellerie fédérale est responsable de la gestion des annexes à [eCH-0049]. Jusqu'à nouvel ordre, la coordination de la gestion sera assurée par courrier électronique (contact via ccweb@bk.admin.ch).

8 Considérations relatives à la sécurité

Aucune.

9 Exclusion de responsabilité – Droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

10 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association **eCH**, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références et bibliographie

- [eCH-0003] eCH-0003 Guide pour l'approbation des propositions, cf. www.ech.ch
- [eCH-0049] eCH-0049 Catalogues thématiques relatifs à la structure de l'offre de l'administration publique suisse du point de vue des bénéficiaires de prestations, cf. www.ech.ch
- [eCH-0070] eCH-0070 Inventaire des prestations de l'administration publique en Suisse, cf. www.ech.ch
- [eCH-0073] eCH-0073 Règles pour la description des prestations de l'administration publique en Suisse, cf. www.ech.ch
- [eCH-0074] eCH-0074 Représenter graphiquement les processus d'affaires – Utilisation de BPMN du point de vue des affaires, cf. www.ech.ch
- [eCH-0088] eCH-0088 Règles concernant la description des démarches administratives en Suisse, cf. www.ech.ch
- [eCH-0096] eCH-0096 BPM Starter Kit
- [eCH-0126] eCH-0126 Concept organisationnel « Administration interconnectée en Suisse », cf. www.ech.ch
- [eCH-0138] eCH-0138 Concept organisationnel pour la description et la documentation de tâches, prestations, processus et structures d'accès de l'administration publique en Suisse, cf. www.ech.ch
- [eCH-0139] eCH-00139 Règles concernant la description des tâches et classification des tâches de l'administration publique en Suisse, cf. www.ech.ch
- [eCH-0140] ECH-00140 Règles concernant la description et la représentation des processus de l'administration publique en Suisse, cf. www.ech.ch
- [eCH-0141] eCH-0141 Règles concernant la description et la structure de l'offre de l'administration publique suisse du point de vue des bénéficiaires de prestations (catalogues thématiques), cf. www.egovernment.ch
- [eCH-Dossier 001] eCH-Dossier 001 – Mise à disposition de services de répertoire de référence pour la coopération inter-administration : Lessons learnt, rapports et analyses pour le projet prioritaire B1.03 « Inventaire uniforme et base de données de référence de prestations publiques », cf. www.ech.ch
- [MANUEL PRATIQUE] Manuel pratique de cyberadministration. Marche à suivre pour le développement de prestations électroniques dans les administrations publiques. Édition revue et complétée, mars 2009, cf. www.egovernment.ch
- [STRATÉGIE] Stratégie suisse de cyberadministration (2007), cf. www.egovernment.ch

Annexe B – Collaboration et surveillance

eCH Groupe spécialisé eCH Processus administratifs

Annexe C – Abréviations

CF	Chancellerie fédérale
USIC	Unité de stratégie informatique de la Confédération

Annexe D – Glossaire

Vous trouverez une liste (glossaire) des termes techniques utilisés dans le présent document dans la norme [eCH-0138].

Annexe E – Modifications par rapport à la version 3.00

Diverses améliorations détaillées.